



MAISON D'ARRÊT — DE DIJON



UN SYNDICAT
INDÉPENDANT



À VOS
CÔTÉS



POUR VOUS
DÉFENDRE

CHEF, J'ÉTOUFFE !!

SAMEDI 3 OCTOBRE — PEP 3

Sans surveillance, des détenus auxiliaires travaux interviennent dans l'extension administrative pour appliquer un vernis alors que le bâtiment est ouvert. Pourtant à la PEP 3, notre collègue est exposé aux émanations. Rapidement, il signale des difficultés respiratoires, une irritation des yeux et d'importants vertiges. Inquiet pour sa santé et son intégrité physique, il alerte immédiatement l'officier de permanence.

La réponse qui lui est faite : « ***FAIS-TOI RELEVER TOUTES LES 5 MINUTES.*** »

Malgré son signalement, notre collègue restera encore 1 h 30 sur ce poste, avant que la brigadier-chef de roulement ne prenne finalement la décision de le faire sortir.

FALLAIT-IL VRAIMENT ATTENDRE 1 H 30 ?

Lorsqu'un agent signale des difficultés respiratoires, des vertiges et une irritation des yeux dans un environnement où un produit est en cours d'application, la première réponse doit être de le mettre en sécurité.

Certainement pas de lui demander de continuer à tenir son poste en se faisant relever toutes les cinq minutes.

Le SPS-CEA considère que cette situation ne doit pas être banalisée et tient à souligner la décision de la brigadier-chef de roulement qui a finalement permis à notre collègue de quitter son poste.

LE RESPECT DES AGENTS N'EST PAS NÉGOCIABLE !

Ce nouvel épisode soulève également une autre problématique. Le SPS-CEA est régulièrement alerté sur la manière dont certains personnels d'encadrement s'adressent aux agents. Ton employé, remarques déplacées, manque de considération : nous refusons que ces pratiques puissent s'installer ou être banalisées. Être officier, brigadier-chef ou exercer une fonction d'encadrement donne des responsabilités. Cela impose aussi une exemplarité dans la manière de s'adresser aux personnels placés sous son autorité.

Le respect fonctionne dans les deux sens et la déontologie s'impose à tous, quel que soit le grade.

Pour le SPS-CEA, il est temps que certaines pratiques cessent. Nous ne nous contenterons pas de les dénoncer tract après tract. Le SPS-CEA saisira les interlocuteurs compétents afin que ces situations soient portées à leur connaissance et que les mesures nécessaires soient prises. Nous continuerons à défendre les personnels chaque fois que leur santé, leur sécurité ou leur dignité seront mises en cause.

L'AUTORITÉ N'EXCLUT JAMAIS LE RESPECT. ELLE L'EXIGE !

Le bureau local, le 05 octobre 2026.